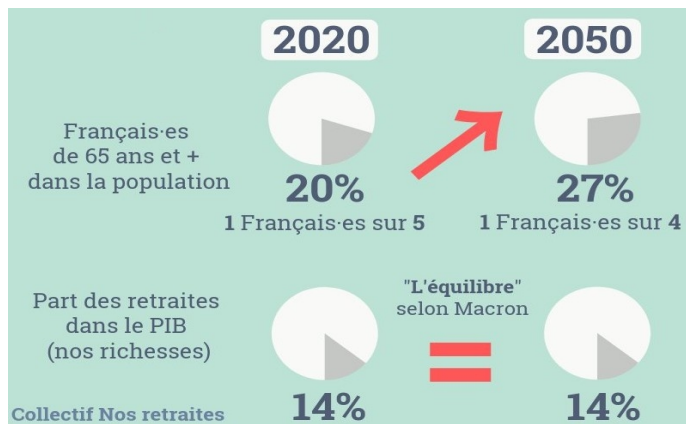


PAS DE TRÊVE POUR LE RETRAIT

Luttons pour le retrait de la réforme des retraites

La propagande gouvernementale laisse entendre qu'avec la réforme il n'y aurait que des gagnant·e·s et que cette réforme serait juste. La réalité est tout autre :



Limitation de la part des pensions à 14 % du PIB

Ce chiffre de 14% s'oppose nettement à l'idée selon laquelle « il n'y aura pas de perdants ». En effet, sachant que le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter de plus de 6 millions d'ici 30 ans, cet objectif organise l'appauvrissement des retraité·e·s ;

il est avant tout idéologique.

Instauration du système à points

Le principe affiché de la réforme « un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous » ne réduit pas les inégalités, il les reproduit. De plus, nous connaissons le montant des cotisations, mais jamais la valeur du point. Elle sera déterminée chaque année et sans visibilité à l'avance. Dans le système actuel à « prestations définies », on peut avoir une estimation du montant de sa pension. **Ce n'est plus le cas avec un système par points !** En effet, le nombre de points est calculé chaque mois (28,31% du salaire brut), qui doit être divisé par la valeur du point (estimée à 1 point = 10€). Au moment du départ à la retraite, le montant de la pension annuelle dépendra des points acquis, mais aussi de la valeur de restitution du point (estimée à 1 point = 0,55€) et de l'âge pivot (en dessous duquel on subira une décote).

Prise en compte de l'ensemble de la carrière

L'arrêt du calcul sur les 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public ainsi que les carrières hachées imposées par les politiques capitalistes, entraînera une baisse automatique des pensions et un allongement de la durée de cotisation.

Carrières des femmes

Du fait du calcul sur toute la carrière, les femmes seront encore plus pénalisées car elles ont des carrières plus souvent hachées, interrompues, précaires ou à temps partiel. Pour exemple, dans la génération 1956, une femme sur deux a eu plus de 20% d'années incomplètes au moment de liquider sa pension, contre 6% pour les hommes. Cela reproduit, voire amplifie les inégalités subies toute une vie !

Pensions de réversion

Les conditions actuelles des pensions de réversion varient selon les régimes (âge d'ouverture du droit, remariage, conditions de ressources) pour des taux de pension de 50% à 60% de la pension de l'assuré·e décédé·e. Si la suppression de la condition de ressources est une avancée, le nouveau système contient de nombreux reculs (ouverture des droits à 62 ans, perte des droits pour divorce ou remariage). Le versement de 70% des droits à pensions cumulées du couple semble séduisant mais ne sera pas si favorable, même avec des pensions modestes !



Recul de l'âge de départ en retraite

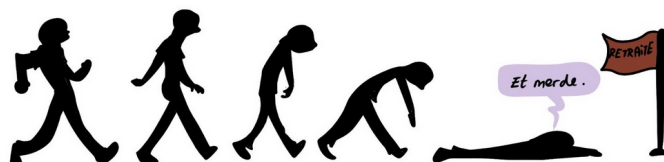
Mise en place progressive de l'âge pivot dès 2022 avec une montée en charge progressive pour aller vers 64 ans avec décote entre 62 et 64 ans pour l'ensemble des actifs. L'âge d'équilibre sera évolutif, ce qui signifie qu'il augmentera. Instauration d'un âge pivot à 64 ans en 2022 (ou 2027) revient de fait à **reculer l'âge de départ à la retraite à taux plein...** Qui passe donc pour tout le monde, salariés du public comme du privé, de 62 ans actuellement à 64 ans après la réforme. Il faut savoir qu'en France, l'espérance de vie en bonne santé en

2018 est de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes. L'espérance de vie est aussi très différente selon la catégorie socio-professionnelle. En effet, sur la période 2009-2013, un·e ouvrièr·e vit **6,4 ans de moins** qu'un·e cadre, c'est donc la triple peine pour les ouvrièr·e·s : ils·elles gagnent moins durant toute leur carrière, ils·elles toucheraient une pension de retraite plus faible, mais en plus ils·elles bénéficieraient de cette retraite moins longtemps !

Et pourtant, le gouvernement nous affirme que cette réforme est plus juste...

Pensions des cadres

En écoutant le gouvernement, on a l'impression que les plus riches vont participer davantage aux caisses de retraite, et bien non ! Le plafonnement de l'assiette des cotisations à 10 000 € brut par mois implique une moindre contribution à la caisse commune. De plus, les cadres seront incité·e·s



à cotiser à des retraites par capitalisation. La cotisation de 28% serait appliquée uniquement aux premiers 120 000 € (comme tous les travailleurs car c'est le taux unique annoncé dans le rapport Delevoye) ensuite c'est seulement 2.8% pour les revenus suivants ! Cette méthode de séparer en deux les revenus des plus riches (avant et après 120 000€) a pour effet de diminuer leurs cotisations. Dans le système actuel ce plafond existait déjà, mais il était de 27 000 € brut environ par mois, **soit près de 2.7 fois plus !** Le pire dans tout ça, c'est que nous allons continuer à financer les retraites des plus riches, tout en percevant moins de leur part, un beau cadeau pour les ami·e·s de Macron...

Pourtant, des possibilités existent :

- ◆ Un alignement des différents régimes par le haut.
- ◆ Augmenter les taux de cotisations de la part « vieillesse » notamment patronales, afin de tenir compte de la démographie.
- ◆ Élargir les assiettes de cotisations (en taxant les dividendes).
- ◆ Plutôt que les 25 meilleures années, utiliser le quart de la durée de la carrière effective pour ne pas pénaliser les carrières courtes.
- ◆ Augmenter les salaires augmenterait mécaniquement les cotisations.
- ◆ L'égalité salariale entre hommes et femmes aurait même type d'effet.
- ◆ Une répartition plus juste en amont dans le partage salaire/profit permettrait de ne pas tabler sur des taux de croissance forts, irréalistes au vu de la crise écologique.

En France, les moyens financiers existent pour revenir à un âge de départ à 60 ans et à 55 ans pour les professions à forte pénibilité. Or, les inégalités de répartition des richesses produites n'ont jamais été si fortes, cette soit-disant « réforme » ne prend dans ce contexte pas d'autre forme que celle d'un hold-up opéré par les fonds de pension et une tentative de destruction du socle social ! Ce projet, c'est un **changement global de société**, une main mise de la finance carnassière qui **impacterait également les actuels retraité·e·s**. Transformer le montant des pensions en variable d'ajustement de l'équilibre financier du système de retraite **n'est pas une nécessité !** Les sondages le montrent, les gens ne sont pas dupes de la propagande patronale.

Vous aussi dites le haut et fort, sans attendre.

Le 9 Janvier doit être une journée de mobilisation exceptionnelle !

Continuons la grève générale et les mobilisations pour exiger :

Le retrait de la réforme par points

Un système plus juste et plus solidaire



Pour aller plus loin...

<https://blogs.mediapart.fr/anais-henneguelle> ; la BD de Emma <https://emmaclit.com/>

<https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/petit-guide-contre-les-bobards-de-la-reforme-des-retraites>